

**Profils d'activité
des conseillers
d'orientation professionnelle
au Grand-Duché de Luxembourg**

Etude menée pour le CEDEFOP

**Büro für Sozialplanung
Jensen und Kappenstein
Trèves**



TABLE DES MATIERES

- 1. INTRODUCTION 139
- 2. STRUCTURES 141
 - 2.1. Services 141
 - 2.2. Cadre législatif et organisationnel 141
 - 2.2.1. Le marché du travail 141
 - 2.2.2. Les institutions d'orientation et de conseil 142
 - 2.2.2.1. *Le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi* 142
 - 2.2.2.2. *Les services d'orientation scolaire et professionnelle du Ministère de l'Education Nationale* 144
 - A) Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS) 144
 - B) Les Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS) 144
 - C) L'Action Locale pour Jeunes (ALJ) 145
 - 2.3. Autres approches d'intervention 146
 - 2.3.1. Les conseillers à l'apprentissage 146
 - 2.3.2. Formation professionnelle et mesures d'insertion 146
 - 2.3.3. Mesures pour enfants et travailleurs handicapés 147

- 3. ACTIVITES 149
- 3.1. Vue d'ensemble 149
- 3.2. Commentaire 150
 - 3.2.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle 150
 - 3.2.2. Les psychologues et professeurs d'orientation du CPOS et 151
 - 3.2.3. Educateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ 154
- 3.3. Profils détaillés 155
 - 3.3.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle 155
 - 3.3.2. Profils d'activité du CPOS et des SPOS 158
 - A) Les psychologues 159
 - B) Les professeurs d'orientation des équipes de SPOS 162
 - C) Le conseiller d'orientation pour étudiants 165
 - 3.3.3. Les éducateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ 166
- 4. FORMATION ET QUALIFICATIONS 170
- 4.1. Vue d'ensemble 170
- 4.2. Commentaire 170
 - 4.2.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle 170
 - 4.2.2. Les psychologues des SPOS et du CPOS 172
 - 4.2.3. Les professeurs d'orientation des SPOS 174
 - 4.2.4. Les pédagogues, éducateurs et professeurs d'orientation de l'ALJ 175
- 4.3. Profils détaillés 175
- 5. TENDANCES 176
- 5.1. Le marché du travail 176
- 5.2. Le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi 176
- 5.3. Le CPOS et les SPOS 178
- 5.4. L'ALJ 179
- 5.5. Conclusion 180
- 6. BIBLIOGRAPHIE 182
- 7. ANNEXES 183
- 7.1. Liste des personnes interrogées 183
- 7.2. Informations sur l'étude "Profils d'activité des conseillers d'orientation professionnelle" 184
- 7.3. Stages des psychologues au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires 191
- 7.4. Mouvements frontaliers dans la grande région 195



1. INTRODUCTION

La présente étude a pour objet de décrire et d'analyser les profils professionnels des conseillers d'orientation professionnelle au Luxembourg. Elle le fait dans quatre optiques différentes, dont chacune fait l'objet de l'un des chapitres suivants:

2. Structures

3. Activités

4. Formation et qualifications

5. Tendances

Le chapitre 2 fournit une vue d'ensemble et une description du cadre législatif et organisationnel dans lequel les conseillers d'orientation professionnelle travaillent et les prestations d'orientation sont fournies.

Le chapitre 3 fournit un panorama des différentes activités des conseillers d'orientation professionnelle, des psychologues, des éducateurs et des professeurs d'orientation. En premier lieu, il fournit une description assez générale des fonctions, tâches et objectifs programmatiques des différents services d'orientation. En second lieu, il présente des profils détaillés des rôles, tâches, situations d'orientation et groupes cibles de ces postes.

Le chapitre 4 fournit un aperçu des niveaux et des critères de formation et de qualifications des différents postes dans les services d'orientation du Luxembourg, avec pour objectif de mettre en rapport la nature, la structure et le contenu de la formation avec les activités présentées au chapitre 3.

Enfin, le chapitre 5 examine les tendances majeures des services d'orientation professionnelle au niveau de leur structure administrative et de l'évolution du marché du travail, de leurs méthodes d'orientation et des programmes pilotes, et de leurs qualifications et de leur orientation.

Nous prenons pour fil directeur de notre étude les trois grandes tendances observées dans un rapport antérieur sur les services d'orientation scolaire et professionnelle rédigé par A.G. Watts et al. (1988, p. 97-100):

premièrement, l'orientation est conçue comme un processus permanent et prolongé qui débute très tôt à l'école, se poursuit pendant la période de transition de l'école à la vie adulte et professionnelle, et reste ouvert aux adultes par la suite;

deuxièmement, l'orientation opère une translation vers un modèle plus ouvertement professionnel;

troisièmement, le client du service d'orientation est de plus en plus considéré comme le centre de l'activité du processus d'orientation et non plus comme un récepteur passif.

Eu égard à la petite taille du Luxembourg, tous les services d'orientation sont étroitement reliés à un niveau micro-social. Ce rapport traite donc plus des structures micro-sociales que macro-sociales. En outre, le rapport doit être lu dans le contexte d'une situation caractérisée par le plein emploi et une demande excédentaire de main-d'œuvre. Dans ce contexte, la dimension européenne et transnationale présente un intérêt spécifique. Luxembourg, le plus petit état de la CEE, recourt dans une large mesure pour la formation et les qualifications de ses conseillers d'orientation professionnelle à des professeurs des pays voisins. En même temps, une considérable partie de sa main-d'œuvre est étrangère et est constituée de travailleurs frontaliers.



2. STRUCTURES

2.1. Services

Organisme d'orientation professionnelle	Tutelle administrative	Clientèle cible	Intitulé des postes	Effectifs
Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi (SOP)	Ministère du Travail	Jeunes de 14 à 16 ans désireux de commencer un apprentissage ou une formation; adultes en reconversion; demandeurs d'information en général	Psychologue (directeur) Conseillers d'orientation	1 6
Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS)	Ministère de l'Education Nationale	Elèves et étudiants âgés de 12 à 25 ans	Directeur Psychologue Conseiller d'orientation	1 2 1
Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS)	Ministère de l'Education Nationale	Elèves et étudiants de 12 à 21 ans des écoles secondaires et secondaires techniques	Psychologues Professeurs d'orientation	26 58
Action Locale pour Jeunes (ALJ)	Ministère de l'Education Nationale	Elèves d'écoles complémentaires; jeunes défavorisés (de 14 à 18 ans) ayant du mal à trouver un emploi/un apprentissage	Pédagogues Educatuers Professeurs d'orientation	2 8 18

Le tableau ci-dessus présente les données essentielles des principaux organismes d'orientation professionnelle, décrits plus en détail au chapitre qui suit.

2.2. Cadre législatif et organisationnel

2.2.1. Le marché du travail

Pour une population de 374.900 habitants, la population active comptait en 1989 164.000 personnes réparties de la façon suivante sur les secteurs économiques:

agriculture	1.300	0,8 %
industrie et bâtiment	54.100	33,0 %
services	108.600	66,2 %

Pendant des années, le taux de chômage est constamment resté très faible: il était en 1990 de 1,3 % (2.060 chômeurs). La situation du marché du travail au Luxembourg a permis de mettre en place un service de conseil et d'orientation professionnelle qui constitue un réseau national de services s'adressant spécialement aux jeunes pendant leur période d'orientation. Le service offre une orientation pendant et après la période de formation professionnelle. Ceci revêt une importance particulière pour les jeunes

en difficulté et handicapés. Si les jeunes peuvent dans leur quasi-totalité être placés à leur sortie de l'école, les jeunes sans qualification ou mal qualifiés changent relativement souvent de place de formation ou d'emploi. Mis à part ce petit groupe de jeunes difficiles à placer, tous les jeunes qui quittent l'école n'ont guère de problèmes pour trouver un apprentissage, une formation ou un emploi.

2.2.2. Les institutions d'orientation et de conseil

La fonction essentielle de l'orientation professionnelle, qui est d'intervenir et d'accompagner à la période de transition entre le système éducatif et le marché du travail, se reflète sur le plan institutionnel par le fait qu'elle relève des attributions à la fois du Ministère du Travail et du Ministère de l'Education Nationale.

2.2.2.1. *Le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi (SOP)*

La base juridique du service d'orientation professionnelle a été instituée par la loi du 30 juin 1945 portant création d'un Office national du Travail. Il a été réorganisé et développé par la loi du 21 février 1976 sur l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi et portant création d'une Commission nationale de l'Emploi. Ce service constitue la plus ancienne institution d'orientation professionnelle au Luxembourg.

Aux termes de la loi,

"le service d'orientation professionnelle de l'administration de l'emploi a pour mission d'aider les individus dans le choix de la carrière professionnelle et de la profession, de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer valablement et qu'ils s'en trouvent satisfaits.

Les jeunes de tous ordres d'enseignement et les adultes au cours de la vie professionnelle peuvent recourir à l'avis du service d'orientation professionnelle.

Le service d'orientation professionnelle tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités du consultant. Il prend encore en considération la situation de l'emploi, son évolution et les chances d'avenir dans les professions. Les suites à donner par le consultant sont facultatives à l'égard du conseil d'orientation et du poste d'apprentissage ou de travail proposé.

La consultation d'orientation professionnelle est gratuite.

La loi oblige les candidats à une formation professionnelle relevant de la législation sur l'apprentissage à se présenter au service de l'orientation professionnelle avant leur entrée en fonction.

La déclaration des postes d'apprentissage à l'administration de l'emploi est obligatoire.

Le placement en apprentissage est assuré par le service d'orientation professionnelle."

Le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi assume donc à la fois des fonctions d'orientation et de placement. L'objectif consiste à aider les



individus, tant jeunes qu'adultes, dans le choix d'une profession et d'une carrière de telle sorte qu'ils soient en mesure d'effectuer ce choix en toute connaissance de cause et qu'ils en soient satisfaits, tout en assurant par leur choix la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité et en renforçant leur propre développement individuel.

Au Luxembourg, toutes les places d'apprentissage disponibles doivent être signalées par les employeurs au service d'orientation professionnelle, et tout demandeur d'emploi disposé à suivre une formation professionnelle au titre d'un contrat d'apprentissage doit prendre contact avec le service.

Le service d'orientation professionnelle collabore avec le service d'orientation scolaire, avec les établissements, les chambres professionnelles et autres organisations professionnelles de même qu'avec les institutions qui se consacrent au développement éducatif et professionnel des jeunes et des adultes. Outre le bureau central de Luxembourg, il existe deux autres bureaux à Esch-sur-Alzette et à Diekirch.

Effectifs:

L'équipe est constituée de 7 conseillers d'orientation professionnelle, y compris le directeur, qui dispose d'une formation de psychologue.

2.494 personnes se sont adressées en 1990 aux centres d'orientation professionnelle, dont 55,5 % d'hommes et 44,5 % de femmes.

Les adultes représentaient 6,5 % des clients, les 93,5 % restants (soit 2.332 personnes) étaient des jeunes (jusqu'à 21 ans).

61,7 % de ces jeunes étaient Luxembourgeois, 38,3 % ressortissants d'autres pays.

Le nombre de candidats placés en apprentissage en 1990 s'élevait à 1.158, dont 610 (58,8 %) de sexe masculin et 548 (47,1 %) de sexe féminin. Le pourcentage de nationaux luxembourgeois placés en apprentissage était de 59,6 %, les 40,3 % restants étant des étrangers vivant au Luxembourg. Ce dernier pourcentage représente une augmentation de 2,7 % par an.

Le nombre de postes vacants enregistrés au service d'orientation professionnelle en raison de l'absence de candidats appropriés était de 827 à la fin 1990, soit 237 de plus que l'année précédente.

2.2.2.2. Les services d'orientation scolaire et professionnelle du Ministère de l'Education Nationale

Les services d'orientation scolaire et professionnelle du Ministère de l'Education nationale sont divisés en un bureau central et des bureaux locaux basés dans les écoles secondaires et secondaires techniques.

A) Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS)

Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS) est l'institution centrale du service d'orientation pour l'ensemble du système éducatif secondaire. Son personnel comprend un directeur, deux psychologues, un conseiller pour l'enseignement supérieur et les étudiants et plusieurs agents administratifs.

B) Les Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS)

Les Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS) sont basés dans les écoles secondaires et secondaires techniques. Ils s'adressent aux élèves de ces établissements, c'est-à-dire à un groupe d'âge de 12 à 21 ans. Ils sont au nombre de 23, dont 8 opèrent dans l'enseignement secondaire, 14 dans l'enseignement secondaire technique et 1 à l'Institut Supérieur de Technologie.

Le personnel se compose de psychologues et de professeurs d'orientation. Ces derniers bénéficient d'une réduction d'horaires d'enseignement de 2, 4, 5, 8 ou même 10 heures, une réduction de 4 heures paraissant la plus courante. L'équipe de chaque SPOS (2,5 personnes en moyenne) comprend de 2 à 7 personnes en fonction du nombre d'élèves qui fréquentent l'école. Il y a une équipe pour chaque école; chaque équipe est placée sous la supervision d'un psychologue. Au total, 26 psychologues, 58 enseignants et 1 assistant social opèrent dans les 23 SPOS. Sur les 26 psychologues, 19 occupent des postes à plein temps et 7 des postes à mi-temps. Les psychologues sont employés par le CPOS, les professeurs d'orientation étant employés par leurs établissements respectifs.



La fonction essentielle des deux services, CPOS et SPOS, est d'organiser l'orientation scolaire et professionnelle. Le système éducatif luxembourgeois présente une caractéristique essentielle. Au bout de deux années d'enseignement élémentaire et de six ans d'enseignement primaire (c'est-à-dire à l'âge de 12 ans), les élèves sont dirigés vers différents types d'établissements. Les trois filières sont l'enseignement secondaire classique, l'enseignement secondaire technique et l'enseignement complémentaire¹. Chacune d'elles poursuivant des objectifs éducatifs et professionnels différents, l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle sont toujours étroitement liées.

C) L'Action Locale pour Jeunes (ALJ)

Il s'agit d'une organisation autonome rattachée au Ministère de l'Education Nationale. L'ALJ comprend un bureau central de coordination au Ministère de l'Education Nationale, 6 bureaux régionaux et 12 bureaux dans des établissements d'enseignement complémentaire répartis dans tout le pays. L'ALJ emploie 2 pédagogues diplômés², 8 éducateurs/éducatrices et 18 instituteurs d'orientation. Ces 28 personnes occupent 14,5 postes à temps complet, c'est-à-dire que les 6 instituteurs d'orientation des bureaux régionaux n'occupent que des postes à mi-temps tandis que les 12 instituteurs d'orientation des établissements d'enseignement complémentaire sont exemptés d'enseignement pour assurer une orientation entre 2 et 8 heures par semaine.

Le bureau central a pour personnel un pédagogue et une secrétaire, les six bureaux régionaux employant généralement un éducateur et un instituteur d'orientation, tandis que les 12 autres instituteurs d'orientation assument chacun la responsabilité d'un établissement d'enseignement complémentaire.

L'ALJ a été créée en 1984 à titre de projet pilote du 2ème programme communautaire sur le "passage des jeunes de l'école à la vie active". Ce projet a duré trois ans. A la fin 1987, le gouvernement luxembourgeois a décidé de poursuivre le projet ALJ à l'échelon exclusivement national. L'ALJ est devenue un élément du service de la forma-

1 Cette filière s'adresse aux élèves qui ne peuvent atteindre le niveau de l'enseignement secondaire en raison de difficultés sociales et personnelles.

2 Un pédagogue diplômé a suivi une formation universitaire pour s'occuper de jeunes connaissant des difficultés sociales et personnelles. L'éducateur couvre le même champ d'activité à un moindre niveau de compétence dans la mesure où il n'a pas suivi de formation universitaire. Dans le contexte spécifique de l'ALJ, l'un des deux pédagogues diplômés assume en fait les fonctions de directeur de l'ensemble de l'institution, l'autre effectuant pratiquement le même travail qu'un éducateur.

tion professionnelle du Ministère de l'Education nationale, qui comprend en outre trois centres de formation professionnelle à Luxembourg, Esch et Ettelbrück. Ces centres organisent des projets de formation continue de même que des mesures d'emploi. Comme ce projet et les mesures d'emploi, l'ALJ est financée par le Fonds pour l'emploi géré par le Ministère du Travail.

L'ALJ s'occupe en premier lieu des jeunes de 14 à 18 ans

- qui suivent la dernière année de scolarité obligatoire (généralement dans l'enseignement complémentaire),
- qui quittent l'école sans qualification,
- qui ne peuvent trouver une place d'apprentissage ou un emploi.

Par ailleurs, l'ALJ s'occupe de tous les jeunes confrontés à de sérieux problèmes lors de leur passage de l'école à la vie active.

2.3. Autres approches d'intervention

2.3.1. Les conseillers à l'apprentissage

La formule des conseillers à l'apprentissage ne constitue pas un service d'orientation au sens classique, mais ceux-ci n'en jouent pas moins un rôle important en fournissant conseils et orientation aux jeunes en cours d'apprentissage. Il y a actuellement cinq conseillers à l'apprentissage désignés conjointement par les chambres professionnelles patronales et salariales en consultation avec le Ministère de l'Education Nationale. Trois conseillers opèrent dans le secteur de l'artisanat, un dans le secteur commercial et un dans le secteur industriel.

Leur objectif primordial est de contribuer à l'amélioration de la formation pratique. Ils le font en fournissant informations et conseils aux employeurs et aux apprentis. Des recommandations sont données aux employeurs sur les méthodes pédagogiques convenables à utiliser au sein de la formation pratique, et les apprentis reçoivent des informations et des conseils sur la façon d'obtenir la qualification qu'ils recherchent.

Les conseillers à l'apprentissage organisent des réunions avec les apprentis à l'école et avec les employeurs au bureau de leur chambre professionnelle (ou à titre individuel). Les informations portent sur tous les aspects de l'apprentissage, y compris la législation, les programmes de formation, les examens, etc. Le carnet d'apprentissage,



introduit il y a quelques années, constitue le fondement de l'orientation individuelle. Des visites régulières auprès des entreprises de formation (1.115 visites en 1990) aident les conseillers à garder le contact avec leurs apprentis.

2.3.2. Formation professionnelle et mesures d'insertion

Au Luxembourg, la situation des jeunes en matière d'emploi est en amélioration depuis 1985. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est passé de 1.227 (47 % de l'ensemble des chômeurs) en 1985 à 590 (26 %) en 1989 et 507 (25 %) en 1990. Outre l'évolution générale du marché du travail, cette stabilisation résulte pour une bonne part de la loi du 27 juillet 1978, qui instituait diverses mesures visant à renforcer l'emploi des jeunes. Le groupe cible de ces mesures est constitué en partie par les jeunes quittant l'enseignement complémentaire sans aucune formation professionnelle ou tout au moins avec un faible niveau de compétence éducative et professionnelle. Il s'agit là du noyau du groupe des demandeurs d'emploi difficiles à placer (23,3 % de tous les chômeurs recherchant un emploi), le taux global de personnes difficiles à placer à la recherche d'un emploi étant de 38,1 % (25.1.1990). Les personnes socialement défavorisées (femmes, personnes sans domicile fixe, détenus) et les handicapés sont les autres groupes cibles des mesures. 9 de ces mesures sont organisées conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère du Travail; 17 autres programmes de formation sont proposés par d'autres institutions et organisations.

Toutes ces mesures comportent des éléments d'orientation. L'orientation est dispensée par des éducateurs ainsi que par des pédagogues et inclut une orientation professionnelle et personnelle. L'orientation dispensée par les éducateurs est intégrée dans le travail et la formation quotidiens, tandis que l'orientation dispensée par les pédagogues procède d'une démarche sociale, psychologique et professionnelle plus personnelle et plus globale.

2.3.3. Mesures pour enfants et travailleurs handicapés

A) Education et instruction des enfants handicapés au Luxembourg

Le "Service de guidance" fournit aux parents conseils et assistance lorsque se présentent des problèmes éducatifs et/ou scolaires. Le bureau administratif est à Luxembourg, l'essentiel du travail étant mené dans 14 antennes régionales. Une

douzaine de psychologues, généralement des fonctionnaires à plein temps, dispensent plus de 5.000 consultations par an. Les cas graves de déficience et d'inadaptation sont notifiés aux Commissions psycho-médico-pédagogiques, qui sont des équipes d'experts de différentes professions (comprenant un psychologue, un psychiatre, un assistant social et un éducateur). La commission décide, avec le consentement des parents, s'il y a lieu de faire accueillir l'enfant par une institution spécialisée.

B) Office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés

Cet organisme, qui est intégré à l'Administration de l'Emploi, est chargé:

- a) de décider s'il y a lieu de conférer à une personne le statut de travailleur handicapé,
- b) de décider du placement ou, le cas échéant, de la rééducation professionnelle de ces travailleurs.

En 1990, 437 travailleurs étaient inscrits auprès de cet organisme. Il emploie actuellement cinq conseillers. Une réforme législative est à l'étude en vue de renforcer l'équipe en lui adjoignant des psychologues et assistants sociaux plus qualifiés.



3. ACTIVITES

3.1. Vue d'ensemble

Désignation	Activités	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Psychologues		//	//	//	//	//	//	//		//		//	//			//	//		//	//
Conseillers d'orientation		//	//	//	//		//	//		//		//		//		//	//	//	//	//
Professeurs d'orientation		//	//	//	//	//	//	//	//			//		//		//	//	//	//	//
Pédagogues		//	//		//		//	//		//		//	//		//	//	//	//	//	//
Educateurs		//	//		//		//	//		//		//	//		//	//	//	//	//	//

Dans ce tableau, une barre indique que le temps consacré à l'activité en question est moyen, deux barres qu'il est très important.

Le tableau présente dans sa colonne de gauche la liste de toutes les professions d'orientation figurant déjà à l'avant-dernière colonne du tableau du point 2.1; à la première ligne, les activités d'orientation sont classées de la façon suivante:

Domaines d'activité:

Information:

- A. Education et formation
- B. Métiers et emplois
- C. Marché du travail
- D. Services annexes

Services individuels:

- E. Evaluation personnelle
- F. Information personnelle
- G. Orientation personnelle

Services collectifs:

- H. Enseignement (éducation professionnelle)
- J. Orientation collective
- K. Encadrement de groupes d'entraide

Placement:

- L. Liaison avec les structures de placement
- M. Assistance (à l'auto-présentation)
- N. "Insertion" personnelle (emploi, études ou formation)

Suivi:

- O. Suivi

Communication:

- P. Soutien de sources d'orientation informelles (parents, enseignants)
- Q. Intercession
- R. "Feed-back" aux structures de placement

Gestion:

- S. Interne (y compris planification et évaluation des services/programmes)
- T. Relations externes

3.2. Commentaire

Nous fournissons dans ce commentaire une description des principaux domaines d'activité et des diverses fonctions des professions de l'orientation en usant d'une démarche globale et programmatique. A partir de la structure organisationnelle déjà étudiée au chapitre 2, nous commençons par décrire les principales tâches des conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle pour donner ensuite une vue d'ensemble des tâches des psychologues et des professeurs d'orientation, des pédagogues et des éducateurs travaillant pour les institutions du Ministère de l'Education Nationale, c'est-à-dire CPOS, SPOS et ALJ. Un commentaire et une analyse plus approfondis de ce tableau faisant référence précise aux différents domaines d'activité et tâches seront fournis dans le cadre des profils détaillés figurant à la section 3.3.

3.2.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle

Les activités des conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle se concentrent sur quatre domaines: information, orientation, stages d'expérience du travail et placements en apprentissage.

L'information est considérée comme un préliminaire à l'orientation et concerne l'information sur le monde du travail, sur les possibilités existantes de formation professionnelle et sur les voies d'accès aux qualifications en vue d'un emploi et d'une profession. L'information est dispensée par la publication et la diffusion de matériel imprimé. Elle est également fournie collectivement aux parents, aux enseignants et aux employeurs lors de réunions et aux élèves en classe. En 1990, le service a organisé environ 75 réunions d'information dans l'enseignement secondaire technique et dans l'enseignement complémentaire. Des consultations individuelles sont également menées pour que l'information dispensée soit taillée sur mesure en fonction des besoins spécifiques du client concerné.

L'orientation est destinée aux jeunes qui s'adressent eux-mêmes au service et qui seront sous peu appelés à prendre des décisions professionnelles. Ce type de client escompte une aide spécifique et qualifiée allant bien au-delà d'un simple entretien. Pour atteindre cet objectif, le service tient compte de nombreux facteurs, parmi lesquels les aspirations et les motivations du client, l'opinion de ses parents et de ses

enseignants, ses résultats scolaires. Des tests psychologiques et sensorimoteurs peuvent également être pratiqués. Pour de nombreux clients, une telle démarche implique un certain nombre d'entretiens. Le service souligne l'importance de la liberté de choix et est opposé au recours à l'orientation professionnelle comme méthode de régulation du marché du travail. Dans ce contexte, le terme "orientation" désigne une intervention ponctuelle relevant d'une certaine situation d'urgence.

Les placements en brefs stages d'expérience du travail chez des employeurs pendant 2 à 3 jours sont organisés par le service conjointement avec les SPOS pour les élèves de troisième année du secondaire technique et de l'enseignement complémentaire. Ces placements s'effectuent dans divers secteurs, et chaque jeune a entre quatre et six placements par an. L'objectif est de faire bénéficier les jeunes d'une expérience directe du monde du travail et de leur permettre d'explorer des professions spécifiques. Les périodes d'expérience du travail sont organisées en étroite coopération avec les écoles: le service fournit des carnets de stage aux élèves et participe à l'évaluation des résultats des élèves.

La dernière fonction importante du service d'orientation professionnelle est le placement de jeunes à des places d'apprentissage. Le service d'orientation professionnelle prend par lettre contact avec les employeurs des divers secteurs économiques en vue de rechercher leurs besoins d'apprentis à court terme. Ces contacts ont démarré il y a 30 ans et se poursuivent encore en coopération avec le service statistique du pays. Le nombre de places d'apprentissage ainsi déclarées vacantes était en 1990 de 1.150, dont 125 étaient réservées aux candidats déjà choisis par les entreprises elles-mêmes. Environ 800 places supplémentaires devaient se trouver vacantes dans le courant de l'année.

3.2.2. Les psychologues et professeurs d'orientation du CPOS et des SPOS

Les psychologues et professeurs d'orientation du Centre et des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS et SPOS) s'occupent des élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Le CPOS mène un certain nombre de tâches à l'échelon national. Il s'agit:

- de l'organisation de l'orientation scolaire des élèves de sixième année du primaire,
- de la publication et de la diffusion de matériel intitulé "Que faire après la 6ème année scolaire?",

- de la fourniture d'informations sur l'enseignement supérieur et les études universitaires,
- de l'organisation de cours de rattrapage pour préparer les élèves à repasser des examens (enseignement post-primaire),
- de l'octroi de bourses et de subventions aux jeunes, et
- de la coordination des activités des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS).

L'orientation scolaire des élèves en fin de sixième année de l'enseignement primaire a commencé en 1970/71 au titre d'un projet pilote et couvre maintenant la quasi-totalité des élèves de ce groupe d'âge (environ 4.000 élèves par an). Les jeunes doivent passer des tests d'intelligence et des tests éducatifs et répondre à un questionnaire de personnalité, tandis que les enseignants doivent remplir un questionnaire sur les jeunes.

Ces méthodes, associées à des discussions individuelles avec les parents, facilitent aux jeunes la prise de décisions sur le type de filière scolaire à emprunter, et aident à éviter à certains jeunes l'échec dû à un choix éducatif inadéquat. Il convient cependant de noter que le succès aux examens d'entrée reste le critère exclusif d'admission à l'enseignement secondaire et à l'enseignement secondaire technique.

En outre, l'équipe des SPOS participe à titre consultatif aux réunions des conseils de classe, où les enseignants d'une classe décident si chaque élève est prêt à être admis à la classe supérieure.

Les SPOS sont implantés dans les établissements d'enseignement secondaire. Dans l'enseignement secondaire, les enseignants doivent conseiller les élèves lorsqu'ils arrivent en fin de première et de troisième année. A la fin de la première année, les élèves doivent opter entre les études classiques et modernes; à la fin de la troisième année, ils doivent choisir entre différents groupes de matières (A à EF). Le choix des cours en troisième année avant l'examen final est, en fait, un choix préliminaire de la profession future du jeune; il s'agit donc d'une première orientation vers la vie professionnelle. Toutefois, l'enseignement secondaire se préoccupe davantage de l'enseignement supérieur et des études universitaires que d'une profession ou d'une activité spécifiques.



Dans l'enseignement secondaire technique, des conseils doivent être dispensés à la fin du cycle inférieur et incluent une recommandation sur le choix à opérer entre cours techniques et professionnels dans le cycle moyen. Les conseils prodigués sont basés sur les résultats de l'élève dans les diverses matières. Le conseil de classe a pour mandat légal de fournir à la fin de chaque année une recommandation écrite sur ce que le jeune devrait faire; cette recommandation n'a cependant pas caractère impératif. L'enseignement secondaire technique constitue une préparation directe à la vie professionnelle et inclut une formation étroitement liée aux entreprises et aux professions. De ce fait, les services d'orientation de ces établissements sont bien plus axés sur l'orientation professionnelle que ceux des établissements d'enseignement secondaire.

La plus basse qualification éducative est l'achèvement de la 9ème année de l'école secondaire technique. Dans un contexte de plein emploi, l'achèvement formel de la scolarité avec au moins cette qualification représente une condition essentielle pour l'insertion dans la vie active et professionnelle. L'échec scolaire, c'est-à-dire le fait de ne pas achever la 9ème année de l'enseignement secondaire technique ou même de ne pouvoir y accéder depuis l'école complémentaire, est au contraire la raison la plus habituelle de l'absence de formation professionnelle plus poussée et du chômage.

L'un des objectifs primordiaux des services d'orientation est donc d'aider les élèves des établissements d'enseignement complémentaire à passer en 9ème année du secondaire technique. La décision se base sur les notes de l'élève et l'évaluation des enseignants des deux établissements. Les psychologues et les professeurs d'orientation peuvent jouer un rôle de médiateurs entre les élèves, les enseignants et les parents.

Outre ces tâches, définies par des règlements grand-ducaux (13 avril 1978, 3 septembre 1982), les SPOS mènent un certain nombre d'autres activités. La première consiste à dispenser information et orientation. Au niveau individuel, les jeunes reçoivent une information extensive tenant compte des techniques d'entretien appropriées (inspirées par la psychologie humaniste de Carl Rogers). L'objectif est d'aider les jeunes à prendre des décisions sur les filières professionnelles, les programmes de formation ou la poursuite des études. Cette "préparation à la prise de décisions" tient compte de la vaste gamme de facteurs qui interviennent dans cette situation: par exemple la personnalité du jeune, ses aptitudes et aspirations, le contexte familial et la situation du marché du travail. Les psychologues des SPOS favorisent donc une approche globale. L'information est diffusée au titre d'une démarche collective dans la classe par la distribution de brochures d'information et la participation à des réunions de parents.

Des réunions d'information sur l'enseignement supérieur et les études universitaires pour les jeunes de 19 à 21 ans quittant l'école sont organisées en coopération avec des universités étrangères, des employeurs et des associations professionnelles et associations d'élèves. Des publications sur l'enseignement supérieur et des informations pratiques sur la vie quotidienne à l'université (par exemple logement, sécurité sociale, etc.) sont à la disposition des élèves et de leurs parents.

Une autre activité est la "prise en charge psychologique". Selon l'agent responsable de la coordination des SPOS, il semble que bien que les SPOS soient ouverts à tous les jeunes de l'enseignement secondaire et secondaire technique, 40 % seulement des élèves à plein temps et 5 % des élèves à temps partiel contactent le SPOS de leur propre initiative. 52 % d'entre eux demandent une orientation scolaire et professionnelle, et 48 % demandent une aide face à des problèmes personnels ou des difficultés d'apprentissage. Les psychologues ont noté que des demandes apparemment anodines de consultation dissimulent souvent le problème réel, mais aident l'élève en question à surmonter l'obstacle initial du premier contact avec un service psychologique. Les problèmes sous-jacents sont souvent des problèmes affectifs portant sur les rapports avec les autres et sur la sexualité. Dans ces cas, le SPOS fournit une aide aux élèves et à leurs familles par un service de prise en charge psychologique caractérisé par une démarche thérapeutique.

Le SPOS aide également les élèves confrontés à des problèmes d'apprentissage en commençant par repérer les difficultés, suggérant alors des voies pour les surmonter. Les méthodes incluent des consultations et des séminaires sur les aptitudes d'apprentissage, encourageant les élèves à fréquenter des classes spéciales, et la réorientation des élèves.

3.2.3. Educateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ

Les éducateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ offrent leurs services aux jeunes à trois périodes différentes du processus de transition:

- a) travail préparatoire et préventif au cours de la dernière année de scolarité. Les tâches les plus caractéristiques de cette période sont:
 - instauration d'un climat de confiance entre l'éducateur ou l'enseignant et l'élève;
 - établissement d'un réseau de rapports sociaux de confiance constamment accessible aux élèves;



- enseignement sur l'"introduction à la vie professionnelle" dans les classes complémentaires où des instituteurs d'orientation de l'ALJ travaillent;
- organisation de candidatures à de brefs stages de formation et supervision des prestations;
- organisation en coopération avec le service d'orientation professionnelle d'une journée d'information sur "la recherche d'un emploi", comportant l'introduction et le développement de techniques orales et écrites de candidature et d'entretien.

b) conseils et aide aux jeunes quittant l'école. Les tâches les plus caractéristiques de cette période sont:

- faire la connaissance du jeune et développer ses perspectives relatives à une filière professionnelle;
- fournir des informations;
- fournir aide et conseils sur la façon de faire acte de candidature à un emploi, y compris assistance pour trouver un emploi, aide à la résolution de problèmes dans l'emploi, et conseils sur la recherche de solutions à des problèmes personnels.
- maintien des contacts avec les parents et la famille du jeune quittant l'école.

c) suivi des jeunes qui ont trouvé du travail. Le travail de suivi est décrit dans les profils détaillés figurant à la section suivante.

3.3. Profils détaillés

3.3.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle

Les profils détaillés des conseillers d'orientation professionnelle sont basés sur trois interviews, dont l'une avec le directeur du service, qui a une formation de psychologue.

Information:

L'information constitue un élément absolument central du travail du service d'orientation professionnelle. L'information traitée et diffusée porte sur l'éducation et la formation, les métiers et emplois et le marché du travail.

En coopération avec les services allemands d'orientation professionnelle, un *Berufs-Informationen-Zentrum* (BIZ, centre d'information professionnelle) a été mis en place dans le cadre d'un projet communautaire (PETRA). Ce centre peut être visité six demi-journées par semaine sur rendez-vous par des classes ou d'autres groupes, et deux demi-journées par des individus (jeunes et adultes). L'information est diffusée sous la forme de fiches d'information sur 700 profils professionnels différents et de matériel audio-visuel.

Les conseillers d'orientation ont produit, en coopération avec l'ALJ, un film intitulé "A la recherche d'un emploi". De jeunes demandeurs d'emploi ont participé à la production de ce film avec les conseillers d'orientation professionnelle et les professeurs d'orientation. Ce film a rencontré un tel succès que le Portugal essaie de le copier, au titre d'un projet communautaire, pour l'intégrer dans un programme préparant du matériel d'information à l'intention de jeunes Portugais désireux de travailler au Luxembourg.

Une autre méthode de diffusion de l'information apparue au cours des deux dernières années est le recours à un programme radiodiffusé de RTL. Toutes les deux semaines, un conseiller d'orientation professionnelle et un représentant de la profession concernée présentent un profil professionnel aux auditeurs, avec des informations spécifiques sur les filières, la formation et les qualifications.

En outre, la diffusion de l'information recourt à la distribution de brochures d'information rédigées et conçues par les conseillers d'orientation professionnelle eux-mêmes. Ces brochures indiquent de façon générale comment choisir une profession ou une filière professionnelle et comment postuler à un emploi.

Une "journée d'information" à l'intention des classes d'établissements scolaires, organisée dans l'un des centres de formation du service d'orientation professionnelle, constitue la forme la plus institutionnalisée de diffusion de l'information. Elle représente en même temps l'instrument central de coopération avec les SPOS et l'ALJ.

Services individuels:

L'évaluation est effectuée essentiellement par le psychologue du service d'orientation professionnelle et non par les conseillers d'orientation professionnelle. D'une façon générale, le temps ne suffit pas pour fournir informations et conseils individuels en raison de la pénurie de conseillers. De mai à la mi-septembre, il y a même moins de



temps pour l'orientation individuelle, les quelques conseillers d'orientation professionnelle devant s'occuper de fournir des places d'apprentissage aux jeunes quittant l'école. Il y a toutefois plus de temps pour l'orientation individuelle à l'automne et en hiver.

Services collectifs:

Les conseillers d'orientation professionnelle n'enseignent pas, mais ils participent intensivement à l'orientation collective, qui est considérée comme aussi importante que l'orientation individuelle. Lors des journées d'information ou à d'autres occasions, les élèves sont assis en cercle et chacun peut formuler ses désirs ou ses questions, tandis que le conseiller d'orientation professionnelle fournit informations et conseils, souvent en coopération avec le professeur d'orientation.

Un projet portant sur un groupe d'entraide de chômeurs de longue durée a été lancé mais a dû être interrompu après plusieurs réunions en raison du manque de temps des conseillers et du manque d'intérêt des chômeurs.

Placement

Les liens avec les fournisseurs de places d'apprentissage et le placement des jeunes qui quittent l'école demandent beaucoup de temps et des efforts soutenus pendant la période de mai à juillet, et à un moindre degré jusqu'à la mi-septembre.

Les élèves apprennent à se présenter pendant les journées d'information, grâce notamment au recours à du matériel audio-visuel; les erreurs qu'ils commettent tant pendant les entretiens de recrutement que dans leurs candidatures écrites leur sont montrées. L'objectif est de faire participer les jeunes le plus activement possible.

L'insertion professionnelle des jeunes est menée par un service spécial au sein de l'Administration de l'Emploi, avec 15 agents à Luxembourg et 25 dans l'ensemble du pays. La principale tâche des conseillers d'orientation professionnelle est de pourvoir toutes les places d'apprentissage au Luxembourg.

Suivi:

Le suivi est délégué à l'ALJ.

Communication:

Les parents sont informés par les conseillers d'orientation professionnelle au cours de réunions spéciales qui se déroulent en soirée. Les contacts avec les enseignants sont assez réguliers, de même que les contacts avec les employeurs du fait de l'activité de recherche de places d'apprentissage et de stage.

Gestion:

La gestion interne est une tâche importante pour le directeur du service d'orientation professionnelle, mais pas pour les autres conseillers d'orientation professionnelle.

Les relations externes constituent par contre un élément très important du travail tant des conseillers d'orientation professionnelle que du directeur. Elles incluent les relations avec les autres services d'orientation, notamment l'ALJ. En outre, les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle participent de façon intensive aux projets menés dans le cadre du programme communautaire PETRA, ce qui occupe une bonne partie de leur temps.

3.3.2. Profils d'activité du CPOS et des SPOS

Dans les services d'orientation du CPOS et des SPOS, nous avons interviewé deux psychologues, un conseiller chargé spécialement du domaine de l'enseignement supérieur et des études universitaires à l'étranger et deux professeurs d'orientation exerçant dans une grande école secondaire technique.

Ils distinguent tous une relation étroite mais plutôt indirecte entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle. Du fait de l'excellente situation de l'emploi au Luxembourg, une bonne qualification éducative constitue la condition d'une insertion réussie dans la vie active et professionnelle. L'orientation scolaire est donc considérée comme un élément à long terme et préparatoire d'un service permanent d'orientation professionnelle.



A) Les psychologues

L'orientation scolaire et professionnelle ne constitue qu'un élément du travail des psychologues. Elle a lieu essentiellement en 3ème année. En 1ère et 2ème années, ce sont les problèmes éducatifs de même que les problèmes psychologiques et sociaux des élèves et des jeunes qui dominent le travail des psychologues. En tout état de cause, il est essentiel d'aborder ces problèmes pour assurer le succès scolaire et professionnel des intéressés. La démarche d'orientation fait appel aux parents, aux enseignants et à d'autres personnes concernées (assistants sociaux, camarades) et a pour objectif général d'établir un rapport de confiance avec le client.

L'exposé détaillé des activités des psychologues reprend les rubriques spécifiées à la vue d'ensemble.

Information:

- A Des informations sont fournies (a) sur l'**éducation**, c'est-à-dire le système scolaire: types d'établissements, filières scolaires, choix de cours et de matières, examens et diplômes, etc.; et (b) sur les possibilités de **formation** professionnelle et pratique tant pendant la scolarité que par la suite.
- B Les informations sur le système scolaire et la formation professionnelle sont directement liées à des **métiers et emplois** correspondant aux différents types de filières éducatives et de formations professionnelles.
- C Les informations fournies sur le **marché du travail** sont plutôt limitées: elles indiquent les possibilités générales liées à des qualifications scolaires et professionnelles sur le marché du travail. Les clients qui désirent des informations complémentaires et une aide sont dirigés vers le service d'orientation professionnelle.
- D L'**information sur les services annexes** n'a pratiquement aucune importance pour le travail des psychologues.

La fonction d'information, d'une façon générale, requiert l'attention des psychologues et représente, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, des métiers et emplois, un élément de leur travail, mais sans constituer l'une de leurs tâches principales.

Services individuels:

- E L'**évaluation** des élèves par les psychologues ne revêt qu'une importance limitée. Une évaluation globale des élèves n'est menée que lors du passage de la 6^{ème} à la 7^{ème} année, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de choisir une filière scolaire. Chacun des 33 psychologues teste une douzaine de classes. Chaque classe doit effectuer un test scolaire, un test psychologique, un test d'aptitude et un test d'intérêt, tandis que l'enseignant doit remplir un questionnaire. Sur la base des notes des élèves et de ces tests, des conseils sont prodigués sur le type d'école à choisir. L'orientation est dispensée sous forme d'orientation collective, c'est-à-dire réunions de parents, et également d'orientation individuelle dispensée aux parents conjointement par le psychologue et l'enseignant (l'élève n'y assiste normalement pas). L'évaluation fournie par les tests est toujours intégrée dans une évaluation générale effectuée par les enseignants et les psychologues. À part le passage de la 6^{ème} à la 7^{ème} année, des évaluations plus restreintes sont menées en classe d'orientation (7^{ème} année), en 9^{ème} année et au passage de l'enseignement complémentaire à l'enseignement secondaire.
- F L'**information** revêt une certaine importance, sans être primordiale, dans les services individuels. Les clients posant des questions détaillées sur la formation professionnelle sont normalement dirigés vers le service d'orientation professionnelle.
- G L'**orientation** revêt une importance centrale pour les psychologues et est l'une des tâches qui occupe la majeure partie de leur temps. Elle concerne cependant plutôt les problèmes éducatifs, psychologiques et sociaux que l'orientation professionnelle.

Services collectifs:

- H Les psychologues ne s'occupent pas d'**éducation professionnelle**.
- J L'**orientation collective** revêt la forme d'une discussion ouverte ou d'une discussion par questions et réponses entre psychologue et élèves d'une part ou entre psychologue et parents d'autre part. Par rapport à l'orientation personnelle, les psychologues ne consacrent qu'une attention et un temps limités à l'orientation collective.

K L'existence de *groupes d'entraide* dépend du type et de la situation de chaque école. Les groupes d'entraide traitent de problèmes tels que la drogue, la sexualité et les problèmes d'apprentissage. Les problèmes d'apprentissage et le stress scolaire sont le plus courants dans les classes d'orientation. Lorsque des groupes d'entraide existent, ils sont en général organisés par des psychologues.

Placement:

L Les *liaisons avec les structures de placement en stage* sont organisées plutôt par les professeurs d'orientation que par les psychologues.

M L'*assistance à l'auto-présentation* n'est pas l'une des tâches spécifiques des psychologues, mais fait partie de leur travail.

N L'*insertion personnelle* dans un emploi, une filière éducative ou une formation ne constitue pas non plus une tâche spécifique des psychologues, mais ils peuvent de temps en temps fournir une aide et des conseils en la matière.

Suivi:

O Le *suivi* ne relève pas des attributions des psychologues et n'intervient que dans des cas particuliers.

Communication:

P Le *soutien de sources d'orientation informelles* comme les parents et les enseignants revêt une importance primordiale pour le travail des psychologues, notamment en ce qui concerne la dimension psychologique et sociale de leur travail.

Q De même, l'*intercession* représente un élément important de leur travail. Elle est moins importante vis-à-vis des employeurs que des institutions éducatives, par exemple les conseils de classe dans le cas de changement d'établissement ou de classe, de même que des parents.

R Le *feed-back aux structures de placement en stage* ne fait pas partie du travail des psychologues.

Gestion:

- S La tâche de *gestion interne* du psychologue de SPOS concerne essentiellement la gestion de l'équipe du SPOS de son établissement et la coopération et la coordination avec le CPOS. Chaque équipe de SPOS (le psychologue et les professeurs d'orientation au sein d'une école) se réunit régulièrement au moins deux fois par année scolaire; les psychologues de SPOS se réunissent au moins une fois par mois au CPOS.
- T Les *relations externes* revêtent une importance capitale. Les psychologues de SPOS coopèrent avec nombre d'institutions externes: le service d'orientation professionnelle, les assistants sociaux ou sanitaires, les conseillers à l'apprentissage, le centre de jeunes, les instituteurs d'orientation des établissements d'enseignement complémentaire et l'ALJ. Si l'école complémentaire est située dans le même édifice que l'école secondaire technique, ils peuvent également s'occuper des élèves de la première. Les psychologues de SPOS participent de plus en plus à l'organisation de l'école en fournissant des conseils sur la composition d'une classe ou le choix d'un professeur principal par le directeur.

B) Les professeurs d'orientation des équipes de SPOS

Les informations sont basées sur des interviews avec deux professeurs d'orientation du Lycée Technique du Centre à Luxembourg. L'équipe du SPOS de cette école comprend 2 psychologues et 5 professeurs d'orientation. Les deux personnes interrogées disposent de 4 heures pour l'orientation. L'équipe couvre environ 2.000 élèves, dont 700 sont élèves à temps partiel, c'est-à-dire ne passent qu'un jour par semaine à l'école et travaillent le reste de la semaine. Les résultats des entretiens étaient les suivants:

Information:

La transmission d'informations sur le système scolaire, les filières éducatives et les stages revêt une importance majeure, la transmission d'informations sur les métiers et emplois revêtant une certaine importance. L'information sur le marché du travail ne revêt pratiquement aucune importance pour leur travail, tandis qu'une certaine attention est consacrée aux services annexes. C'est l'information sur les différentes options éducatives, les filières, les cours, les certificats et les diplômes en liaison avec la formation et la qualification consécutives qui demande, et de loin, le plus de temps

et d'énergie. Une brochure d'information présentant les différentes filières éducatives et professionnelles au sein ou dans le contexte de l'enseignement secondaire technique vient à l'appui de la diffusion de l'information.

Services individuels:

L'évaluation ne joue pratiquement aucun rôle dans le travail des professeurs d'orientation. Par contre, l'information constitue la tâche principale dans l'orientation individuelle également. Des recommandations et des conseils sont prodigués soit à la demande, soit si le client est désorienté et a un besoin urgent d'orientation externe.

Les élèves qui connaissent des difficultés scolaires sont en majorité des élèves de 7ème ou de 10ème année, c'est-à-dire qui effectuent leur entrée dans l'enseignement secondaire ou dans le cycle moyen (10ème et 11ème année) après le choix de cours spéciaux. Le temps ne suffit pas pour s'occuper des problèmes psychologiques ou sociaux des élèves, alors que ces derniers sont souvent renvoyés aux professeurs d'orientation. Normalement, ces cas sont transmis aux psychologues.

Services collectifs:

L'enseignement sur les professions (éducation professionnelle) relève du programme pédagogique général, où il est appelé "introduction à la vie professionnelle" et initie les élèves à des métiers et emplois divers. Les professeurs d'orientation n'assurent l'éducation professionnelle que pour leur propre classe et non pour toute l'école. Ils fournissent parfois des informations pour l'éducation professionnelle dans d'autres classes, mais sans aucune attribution spécifique en la matière. L'éducation professionnelle relève de la responsabilité du professeur principal de chaque classe.

L'orientation collective précède normalement l'orientation individuelle. Le professeur d'orientation fournit une brève introduction pour engager une discussion ou se lance dans un exposé par questions et réponses devant toute la classe. Les questions spécifiques sont ensuite traitées dans le cadre de l'orientation individuelle. L'orientation en classe fournit aussi l'occasion de distribuer des brochures d'information. En outre, une orientation collective est menée lors des réunions de parents avec les enseignants.

L'encadrement des groupes d'entraide ne relève pas du travail des professeurs d'orientation.

Placement:

Il n'y a guère de contacts avec les structures de placement en stage.

Une certaine attention est consacrée à la préparation aux entretiens d'embauche. Chaque école secondaire technique organise une journée d'information conçue pour faciliter les contacts entre élèves et employeurs. Pendant cette journée, les élèves ont la possibilité de s'entretenir avec les employeurs sur ce à quoi ils devraient veiller lorsqu'ils présentent leur candidature, et de mener avec eux des entretiens simulés.

L'insertion d'individus dans un stage de formation prend une bonne partie du temps des professeurs d'orientation, les élèves devant faire un à trois stages par an. La candidature pour le stage donne à l'élève l'occasion de s'exercer à faire acte de candidature; en outre, le stage lui-même peut permettre de trouver une place de formation professionnelle dans la même entreprise à la sortie de l'école.

Suivi:

Il n'y a pas d'orientation de suivi.

Communication:

Les sources informelles d'orientation sont les parents d'une part, les enseignants d'autre part. L'intercession ne constitue pas toutefois une tâche des professeurs d'orientation; on leur demande de ne pas intervenir dans des décisions telles que le transfert des élèves vers un niveau supérieur ou inférieur.

Gestion:

L'organisation interne de l'équipe du SPOS est gérée par le psychologue. L'organisation est plutôt pragmatique: les échanges de vues et les discussions se déroulent au SPOS lorsque les circonstances l'exigent ou lors des réunions officielles qui ont lieu régulièrement.

L'essentiel des relations externes est organisé par les psychologues, mais dans certains cas, et notamment pour la fourniture de stages de formation, les professeurs d'orientation y participent également.



Enfin, les personnes interrogées ont souligné qu'il y a une quantité de tâches qui méritent une attention plus soutenue, mais que leur budget temps (4 heures) est trop limité pour s'y consacrer. Elles se concentrent donc principalement sur la transmission d'informations, l'orientation collective et individuelle, l'insertion dans des places de stage et la communication avec les professeurs principaux, les parents et les psychologues.

C) Le conseiller d'orientation pour étudiants

Le Luxembourg n'ayant pas de système universitaire, tous les étudiants doivent poursuivre leurs études à l'étranger. Pour l'orientation de ces étudiants, le CPOS emploie un conseiller qui fournit informations et conseils sur toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur. Son travail illustrant de façon très significative le fort aspect international des services d'orientation du Luxembourg, il nous paraît intéressant de rendre brièvement compte de son profil d'activité.

L'essentiel de son travail s'effectue dans le domaine de la gestion de l'information et de la transmission de l'information, de l'orientation collective et individuelle et de la gestion.

L'information revêt une grande importance pour ce qui est de l'éducation et de la formation de même que des métiers et emplois, mais une moindre importance quant au marché du travail. Le CPOS édite un certain nombre de publications et brochures d'information sur l'enseignement supérieur et les études universitaires à l'étranger: "Que faire après le lycée?", "Futur étudiant", "Comment choisir mes études et ma carrière". L'information sur les universités de différents pays est également systématisée.

En outre, une "foire de l'information scolaire et universitaire" est organisée chaque année à Luxembourg. Elle a accueilli 4.000 visiteurs en 1990/91: il s'agit là d'un nombre considérable eu égard au fait qu'il n'y a au Luxembourg que 1.500 élèves préparant chaque année le baccalauréat. On peut en déduire qu'un nombre considérable de visiteurs étaient des élèves des deux années précédentes pendant la période d'orientation. Les 115 exposants comprenaient des universités, des entreprises industrielles et commerciales et des organisations administratives, de même que le service d'orientation professionnelle.

L'orientation est dispensée tant collectivement qu'individuellement et fait appel à la coopération entre enseignants, parents et entreprises. Le suivi des jeunes n'est qu'occasionnel, par exemple lorsque le jeune bénéficie d'une bourse ou d'une allocation.

Les contacts sont particulièrement bons avec les universités proches des frontières, mais des contacts sont également maintenus avec d'autres universités. Des visites sont organisées auprès d'universités comme celles de Metz, Liège, Trèves et Aix-la-Chapelle. Les préférences dont jouissent les universités des pays voisins sont les suivantes: la France d'abord, la Belgique en second lieu, l'Allemagne en troisième. 90 % de la totalité des étudiants luxembourgeois veulent retourner au Luxembourg après leurs études.

Un projet interrégional et transfrontalier du conseiller d'orientation pour étudiants est constitué par la coordination et l'échange d'informations entre Longwy (CIO) et Arlon (CPMS).

3.3.3. Les éducateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ

Les profils détaillés qui suivent sont basés sur une interview menée avec un pédagogue, qui a évalué les activités des éducateurs, et un instituteur d'orientation. Les deux profils étant très semblables, nous les décrivons ensemble en soulignant les différences significatives.

Information:

La diffusion de l'information revêt pour les éducateurs une certaine importance, mais moins que pour les instituteurs d'orientation. Le rôle joué par ces derniers dans la diffusion de l'information est considérable. Par contre, les éducateurs jouent un rôle plus important dans les services annexes relatifs à des questions telles que la drogue et la sexualité, de même que les activités de temps libre.

Des informations sont diffusées sur:

- le système éducatif,
- la formation professionnelle et l'apprentissage,
- le marché du travail,



- les droits et obligations des jeunes travailleurs,
- les différentes mesures de lutte contre le chômage des jeunes,
- la formation professionnelle continue,
- les possibilités d'activités de temps libre.

Services individuels:

L'évaluation est une tâche très importante pour les instituteurs d'orientation, mais pas du tout pour les éducateurs. Les instituteurs d'orientation doivent faire passer à leurs élèves des tests pour voir s'ils sont prêts à passer en dixième année de l'enseignement complémentaire (qui n'est plus obligatoire).

Cette classe a été mise en place il y a 5 ans par une étroite coopération entre l'école complémentaire, une école secondaire technique, l'ALJ et le service d'orientation professionnelle. Elle est conçue pour améliorer les chances des élèves qui font preuve de compétences pratiques, mais ne peuvent obtenir une qualification scolaire. Ils doivent faire preuve d'intérêt, d'aptitude pratique, de discipline au travail et d'une conduite appropriée pour passer en 10ème année. Leurs notes dans des matières telles que les langues, où la plupart des problèmes surgissent au moins pour la grande majorité des élèves étrangers, ne sont pas prises en considération pour cette promotion. La 10ème année leur offre une combinaison de travail pratique en entreprise et d'enseignement pratique et théorique à l'école. 50 % des élèves de cette école ont réussi à rester dans la même entreprise et 75 % ont conservé le même emploi, ce qui représente des taux élevés de succès pour cette catégorie de clients.

L'information et l'orientation personnelles ont par contre plus d'importance dans le travail des éducateurs que dans celui des instituteurs d'orientation, mais sont malgré tout importantes pour ces derniers.

Services collectifs:

Les instituteurs d'orientation préparent les jeunes en dernière année de scolarité à la vie active par une série de cours intitulés "introduction à la vie professionnelle", dispensés une fois par semaine. Les éducateurs ne dispensent quant à eux aucun enseignement sur les professions.

L'orientation collective revêt une plus grande importance pour les instituteurs d'orientation que pour les éducateurs. La supervision de groupes d'entraide relève du travail d'un seul éducateur de l'ALJ.

Placement:

Les liaisons avec les structures de placement relèvent plus du travail des éducateurs que des instituteurs d'orientation, mais ils s'en occupent tous les deux.

L'assistance à l'auto-présentation constitue un élément central de la préparation à la vie active. Elle est activement pratiquée dans le contexte du stage que chaque élève est tenu d'accomplir. A titre de préparation à ce stage, les élèves apprennent théoriquement, pratiquement et par l'observation directe et la discussion comment téléphoner à un employeur et comment se présenter lors d'un entretien d'embauche. Des matériels et moyens audio-visuels sont utilisés pour appuyer cette préparation.

L'insertion des jeunes dans la formation, les études ou l'emploi représente une tâche importante des instituteurs d'orientation, mais moins pour les éducateurs. Les élèves venant généralement d'environnements relativement difficiles sur le plan social et étant pour 80 % des étrangers, l'instituteur d'orientation doit souvent se substituer à la famille pour établir les rapports sociaux essentiels pour développer l'assurance dans la recherche d'un emploi.

Suivi:

L'expérience a montré que, grâce à la bonne situation du marché du travail, les jeunes quittant l'école sans qualifications professionnelles trouvent assez rapidement du travail, mais sont encore loin d'une situation d'intégration professionnelle définitive et stable. En fait, une forte proportion de ces jeunes se retrouvent au chômage au bout de quelques semaines ou de quelques mois.

C'est la raison pour laquelle les éducateurs et les instituteurs d'orientation de l'ALJ attachent une très grande importance au suivi socio-pédagogique de ces jeunes après leurs premières expériences du marché du travail. Le suivi s'effectue à deux niveaux:



- plus de 80 % des jeunes couverts par l'ALJ bénéficient d'un suivi personnel après leur insertion sur le marché du travail ou dans un apprentissage, un programme de formation ou une mesure de chômage.

- les éducateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ mènent un suivi à long terme des jeunes quittant l'enseignement complémentaire.

Communication:

Le soutien de sources d'orientation informelles telles que les parents et les enseignants, l'intercession et le "feed-back" aux structures de placement revêtent une importance capitale pour les éducateurs et les instituteurs d'orientation. Dans les régions plutôt rurales du Luxembourg, ils se rendent dans les familles des élèves, tandis que dans les zones plus urbaines ils maintiennent le contact avec les parents et/ou les employeurs plutôt par le téléphone que par des visites. L'aptitude aux relations sociales est l'une des principales compétences des éducateurs et des enseignants; en outre, ils sont toujours originaires de la région où ils travaillent. Dans les environnements micro-sociologiques des villes et régions du Luxembourg, un contact étroit peut souvent être maintenu sans trop d'efforts.

Gestion:

Une bonne coopération interne est très importante, mais elle ne devrait pas prendre trop de temps. L'une des qualités les plus importantes des membres de l'ALJ est qu'ils sont en mesure de travailler de façon autonome, parce qu'ils doivent dans une large mesure concevoir eux-mêmes leur travail.

L'ALJ coopère selon une formule institutionnalisée avec les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle. En outre, des contacts irréguliers existent avec les assistants sociaux et avec les SPOS, qui dirigent les jeunes quittant l'école sans qualifications scolaires ou professionnelles vers l'ALJ. Les relations externes avec des projets communautaires revêtent une importance particulière.

4. FORMATION ET QUALIFICATIONS

4.1. Vue d'ensemble

Désignation	Niveau minimum de recrutement	Formation initiale	Formation continue
Psychologues	Diplôme universitaire de psychologie consécutif à 4 années d'études (PT)	2 années de formation (PT)	Cours de formation continue (tp & PT) *
Conseillers d'orientation professionnelle	Certificat de fin d'études secondaires	formation et qualification administrative de ½ année (PT)	2 années ½ de formation sur le tas de conseiller (PT)
Professeurs d'orientation	4 années de formation d'enseignant (PT)	cours de formation de 200/150 heures (tp) (ALJ uniquement)	Cours de formation continue (tp & PT) *
Pédagogues	Diplôme universitaire consécutif à 4 années d'études (PT)	cours de formation de 200/150 heures (tp)	Cours de formation continue (tp & PT) *
Educateurs	3 années de formation d'éducateur gradué	cours de formation de 200/150 heures (tp)	Cours de formation continue (tp & PT) *

Lorsque la formation est facultative, elle est marquée d'un astérisque (*).
PT = plein temps. tp = temps partiel.

4.2. Commentaire

4.2.1. Les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle

Parmi les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle, le directeur a une formation universitaire spécifique de psychologue; les six autres ont bénéficié d'un enseignement secondaire jusqu'au niveau du baccalauréat. Ils sont recrutés en fonction des dispositions régissant le recrutement des fonctionnaires. Ces dispositions distinguent essentiellement entre deux carrières dans la fonction publique: carrière supérieure et carrière moyenne.

La qualification minimum requise pour l'accès à la carrière supérieure dans la fonction publique est de quatre années d'études de niveau universitaire. Comme il n'y a pas au Luxembourg de cycle complet d'enseignement universitaire, les étudiants luxembourgeois doivent faire leurs études à l'étranger. Les titulaires de diplômes universitaires accédant au Luxembourg à la fonction publique ont fait leurs études dans différents pays européens et sont donc issus d'environnements divers d'éducation et de



formation. Une qualification universitaire telle que celle de psychologue et/ou un diplôme d'orientation professionnelle (certificat français) sont nécessaires pour l'accès aux échelons supérieurs du service d'orientation professionnelle. L'admission à ces échelons dans la fonction publique se fait sur concours.

L'admission à la carrière supérieure est suivie de trois années de formation dans l'administration de l'emploi en général et le service d'orientation professionnelle en particulier. Cette formation est basée sur un apprentissage pratique sur le tas et s'achève par un examen couvrant des domaines tels que la fonction publique et le droit civil, l'administration du travail et la législation du travail, et les techniques administratives. Si l'examen final porte sur les techniques et les connaissances d'orientation, c'est de façon marginale et sans grande pertinence.

Pour parvenir à la position administrative la plus élevée de la fonction publique, par exemple pour devenir directeur du service d'orientation professionnelle, il faut suivre trois cours de formation continue (durant chacun 2 à 3 jours et 8 heures par jour).

La qualification requise pour la carrière moyenne dans la fonction publique est de 7 années ou 5 années d'enseignement secondaire. Les 6 conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle doivent être titulaires d'un certificat de fin d'études secondaires; aucune formation spéciale n'est requise pour entrer dans le service. Ils ne sont admis au SOP qu'à l'issue d'un entretien approfondi avec le directeur du service. Pour être admis, tous les candidats doivent passer un concours. Ils commencent eux aussi par une formation de trois ans, avec pour différence significative qu'ils doivent suivre pendant les six premiers mois un cours à plein temps à l'Institut de formation administrative, où ils assistent à des cours généraux et spécialisés et à des cours sur la fonction publique et le droit civil et les techniques et procédures administratives. Cette formation théorique, qui s'achève par un examen, ne comprend pas de cours sur les théories, les méthodes et les techniques d'orientation. Il en découle que les connaissances et compétences spécifiques en matière d'orientation s'acquièrent par l'expérience quotidienne sur le tas.

Du fait de la petite taille du service d'orientation professionnelle du Luxembourg, il n'y a pratiquement pas de spécialisation: "tout le monde fait tout". Les nouveaux conseillers d'orientation professionnelle sont progressivement initiés par leurs collègues au travail de bureau et aux tâches, techniques et diverses situations de l'orientation. Ils ne travaillent de façon autonome qu'au bout de plusieurs mois d'initiation pratique,

et ils commencent par travailler sur des placements en apprentissage et bien plus tard seulement sur l'orientation personnelle des clients. Des réunions des conseillers d'orientation professionnelle ont lieu à intervalles de quelques semaines pour organiser le travail et la coopération, discuter des problèmes spécifiques et rechercher de meilleurs moyens d'y parer (ces réunions sont mentionnées dans les dispositions législatives, mais sans être institutionnellement fixées).

La formation pratique est placée sous la supervision du directeur du service d'orientation professionnelle. Au bout des trois années de formation, ils doivent passer un examen de fin de stage comprenant des thèmes tels que:

- la fonction des différents services de l'Administration de l'Emploi,
- le marché du travail,
- les lois et mesures concernant les chômeurs (jeunes et adultes),
- la législation relative au travail et à la sécurité sociale des jeunes (c'est-à-dire moins de 18 ans),
- le système scolaire,
- les organismes professionnels,
- le droit civil et la législation sociale,
- des rapports sur des sujets techniques portant sur leur travail quotidien, etc.

Au bout de trois années encore, ils doivent passer un "examen de promotion". Après 10 années supplémentaires de fonctions, une promotion vers la carrière supérieure est possible après plusieurs cours et examens. En ce qui concerne la formation continue, les personnels peuvent suivre des séminaires organisés par l'Office fédéral de l'emploi (Allemagne) ou l'Agence nationale pour l'emploi (France) ou d'autres instances.

4.2.2. Les psychologues des SPOS et du CPOS

Les psychologues du CPOS et des SPOS doivent avoir achevé des études de psychologie d'au moins quatre années dans un établissement supérieur étranger. Aucune autre spécialisation n'est requise des candidats. L'admission se fait sur concours.

Pendant les deux premières années de fonctions, ils doivent suivre un programme de formation qui se termine par des examens. Cette formation de deux ans est une combinaison de formation sur le tas et de séminaires. Le programme de formation et



les cours sont organisées par les psychologues du CPOS. Le programme de cours et séminaires de 1991 comprenait des thèmes tels que:

- législation,
- approche systémique dans l'institution "école",
- l'adolescence,
- approche psycho-pédagogique des difficultés des élèves,
- la compréhension intuitive non évaluative dans l'entretien centré sur le client,
- styles et étapes d'approches cognitives des tâches scolaires.

Une description plus détaillée de ces cours figure en annexe. La formation pratique des psychologues est assistée par le Centre (CPOS) et par leurs collègues. Chaque psychologue doit en tout état de cause faire preuve d'une excellente aptitude à travailler de façon autonome et à fonder soi-même dans une très large mesure son rôle et ses compétences.

La formation continue des psychologues est d'inspiration thérapeutique et se déroule conjointement avec des universités étrangères. Elle n'est toutefois guère menée de façon très systématique. L'absence de législation relative à ces services a pour conséquence que la formation continue est largement de caractère volontaire.

Les séminaires durent de 1 à 3 jours et sont normalement menés par des professeurs venant de l'étranger. Il y a chaque année 2 à 3 séminaires de ce type. Ces séminaires font l'objet d'une demande de la part des psychologues eux-mêmes. Ils bénéficient d'une dispense pour y participer pendant leurs horaires de travail. Parmi les thèmes récents de ces séminaires, on peut citer:

- techniques d'interaction orientées sur les conflits,
- systèmes sociaux (école, classe, famille),
- traitement comportemental des élèves handicapés,
- orientation et information professionnelles,
- violence sexuelle.

Des visites en vue de la formation continue à l'étranger peuvent être effectuées pendant le temps de travail et une aide financière peut être accordée à ce titre.

Les psychologues se réunissent tous les mois au Centre (CPOS) ou dans un établissement central. Pour les professeurs d'orientation des SPOS, ces réunions ne sont pas obligatoires, et ils sont souvent absents. Lors des réunions, des présentations sont effectuées par des visiteurs d'instances comme l'ALJ, le SOP, les organismes professionnels, le Ministère de la Santé ou de la Jeunesse, etc., pour promouvoir la coopération entre les différents services. Par ailleurs, les réunions constituent un forum de discussion des problèmes de coopération interne entre les SPOS de même que d'autres problèmes ou projets. Normalement, le temps ne suffit pas pour cette dernière discussion, si bien que les psychologues demandent l'organisation d'une deuxième réunion mensuelle centrée sur les questions internes.

4.2.3. Les professeurs d'orientation des SPOS

Ce sont des enseignants qui, comme tous les enseignants, doivent avoir suivi une formation d'enseignant de quatre années dans des matières artistiques ou scientifiques. Depuis 1978, ils ont la possibilité de suivre des cours d'orientation et de conseil organisés par le CPOS et le SIRP (Service d'innovation et de recherche pédagogiques du Ministère de l'Education Nationale) conjointement avec des universités et instituts étrangers. Ces cours de formation continue de deux ans couvrent les thèmes suivants:

- orientation scolaire - rôles et techniques,
- théories de l'orientation,
- problèmes d'interaction et de communication,
- diagnostic et évaluation dans l'orientation et le conseil,
- techniques non directives selon Carl Rogers.

Les professeurs d'orientation actuellement en fonctions sont très peu nombreux à avoir participé à ces cours. Les autres, c'est-à-dire près de 90 % à 100 %, n'ont suivi aucune formation spéciale. Les professeurs d'orientation interrogés ont suivi en moyenne un séminaire de formation continue tous les deux ans, mais n'ont bénéficié d'aucune formation systématique. Ainsi, il est impératif que les professeurs d'orientation employés dans les SPOS bénéficient d'une formation plus systématique. Pour l'instant, leur expertise est basée sur leur connaissance du système scolaire, des filières éducatives et professionnelles et des publications du CPOS et du service d'orientation professionnelle. Ils tirent leur compétence de leur expérience d'enseignants et pour eux, les aptitudes les plus importantes des professeurs d'orientation sont la sociabilité, la sensibilité, le bon sens, le pragmatisme et le sens pratique.



4.2.4. Les pédagogues, éducateurs et instituteurs d'orientation de l'ALJ

Les pédagogues ont un diplôme consécutif à 4 années d'études de la psychologie, les éducateurs ont une formation de 3 ans d'éducateurs gradués et les instituteurs d'orientation une formation de 3 ou 4 ans d'enseignants. Les candidats sont admis après une interview. Pendant leurs 2 premières années, ils suivent une formation menant à une qualification de tuteur de transition. Cette formation associe une formation pratique sur le tas et une formation théorique spéciale de tuteur de transition. Avant 1988, quand l'ALJ était un projet communautaire, elle durait 200 heures; elle dure maintenant 150 heures. Le programme de la formation théorique est basé sur les expériences acquises pendant les trois années du projet communautaire et comprend des thèmes tels que:

- le système scolaire
- la législation sociale
- la législation sur les relations industrielles
- le marché du travail
- les lois, mesures et projets sur le chômage
- la législation sur les jeunes et la sécurité sociale
- la drogue, la sexualité, le temps libre
- les institutions psycho-sociales.

Tous les deux mois a lieu une réunion de coordination avec des visiteurs externes, où sont discutés des problèmes généraux, aboutissant à des décisions sur le travail courant de l'ALJ. Les décisions prises en réunion générale, par exemple formulation d'une brochure d'information, sont mises en œuvre dans des groupes de travail ad hoc.

La formation continue, de caractère spontané plutôt que systématique, découle de besoins particuliers. Elle peut revêtir la forme de séminaires spéciaux ou d'invitations aux réunions générales de l'ALJ adressées à des visiteurs. Pour la formation continue, l'étroite coopération au niveau européen, par exemple dans les projets menés dans le cadre du programme PETRA, s'est avérée très utile.

4.3. Profils détaillés

Toutes les informations relatives à la formation et à la qualification des conseillers d'orientation professionnelle au Luxembourg ont été fournies au point 4.2.

5. TENDANCES

5.1. Le marché du travail

La structure des services d'orientation professionnelle au Luxembourg, leur fonction et les activités de leurs personnels reflètent la place qu'occupe l'orientation professionnelle dans une société caractérisée par le plein emploi. En fait, c'est rester en deçà de la vérité que de parler de "plein emploi" au Luxembourg, où l'on peut plus exactement parler d'un marché du travail connaissant une pénurie de main-d'œuvre à tous les niveaux. Cette situation est illustrée par les 827 places d'apprentissage restées vacantes en 1990 et l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers.

Entre 1984 et 1989, le nombre de salariés a augmenté en moyenne de 3,5 % par an, ce qui signifie que 26.500 nouveaux emplois en été créés en 5 ans. Le nombre de travailleurs frontaliers venant de France, de République fédérale d'Allemagne et de Belgique a atteint 35.900 environ, augmentant de 15.900 pendant cette période de cinq ans. Près de 44 % des salariés travaillant au Luxembourg sont étrangers.

Alors que cette évolution du marché du travail a sans aucun doute renforcé la nécessité d'une orientation professionnelle transnationale, les services nationaux d'orientation professionnelle n'ont pu répondre de façon appropriée à ce besoin. A partir de mesures existantes et d'initiatives de coopération, il importe d'améliorer encore la coordination des services d'orientation du Luxembourg avec les régions voisines de Belgique, de France et d'Allemagne.

5.2. Le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi

L'institution centrale d'orientation professionnelle au Luxembourg est le service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi. Les conseillers d'orientation professionnelle du SOP dispensent les prestations d'orientation et d'information les plus générales dans le pays. Si leur travail se concentre sur les 14 à 18 ans désireux de s'engager dans un apprentissage ou une formation, ils fournissent également orientation et information aux adultes et au grand public (par exemple par le centre d'information ou le programme radio RTL).

Outre sa fonction de placement en apprentissage et ses activités propres d'orientation et d'information, le service d'orientation professionnelle opère de plus en plus en tant



que service d'information et de soutien, en étroite coopération avec les services d'orientation du système éducatif. La mise en place d'un centre d'information professionnelle dans le cadre d'un projet du programme PETRA et la production d'un film à utiliser pour l'orientation professionnelle au Luxembourg constituent deux exemples significatifs de cette tendance. La journée d'information du service d'orientation professionnelle est l'instrument institutionnalisé de coopération avec les services d'orientation du système éducatif.

Pour les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle, force est de noter l'absence de formation continue systématique. Une raison en est la taille modeste du service, une autre l'absence de personnels plus spécialisés tels que psychologues, pédagogues et éducateurs. L'urgente nécessité de personnels plus qualifiés a souvent été soulignée par les personnes interrogées au sein du service d'orientation professionnelle.

Les conseillers d'orientation professionnelle du service acquièrent l'essentiel de leur formation continue et de leur développement professionnel par leur participation aux divers programmes et projets communautaires menés dans le cadre de PETRA. La 10ème année de l'enseignement complémentaire a été instituée par la très étroite coopération entre le service d'orientation professionnelle, l'ALJ, les établissements d'enseignement complémentaire et une école secondaire technique.

La coopération internationale et l'échange d'expériences et d'informations au sein de ces programmes assument pour les conseillers d'orientation professionnelle du SOP au Luxembourg à peu près la même fonction qu'une institution centrale pour ses antennes locales et régionales dans d'autres Etats membres des CE de plus grande taille. L'échelonnement hiérarchique du système en niveaux local, régional, national et international se trouve télescopé du fait de la taille réduite du Luxembourg en un système à deux niveaux de coopération locale/centrale et nationale/internationale. Ainsi, pour les conseillers d'orientation professionnelle du SOP, la participation aux projets communautaires du programme PETRA constitue la principale source d'information, de stimulation et d'innovation.

5.3. Le CPOS et les SPOS

L'orientation scolaire et la formation professionnelle étant, dans une situation de plein emploi, plus importantes que le placement, l'essentiel du système d'orientation réside dans l'appareil éducatif. Une qualification éducative et professionnelle appropriée constitue la meilleure condition pour obtenir un emploi et s'engager dans une carrière professionnelle réussie. L'orientation scolaire est donc considérée comme une préparation à la vie professionnelle et un élément de l'orientation professionnelle. L'accent principal du service d'orientation scolaire porte donc sur la période préparatoire, tandis que l'orientation professionnelle se concentre sur les classes terminales de l'enseignement complémentaire et secondaire technique.

Le groupe des psychologues du CPOS et des SPOS a gagné en renommée et en influence au cours des 12 dernières années. Leur influence au sein des écoles s'est renforcée, de même que leur influence dans le système éducatif en général. Dans les premières, ils dispensent de plus en plus au directeur ou aux enseignants des conseils sur des questions spécifiques, tandis que dans le dernier, les conseils qu'ils prodiguent sur les réformes du système scolaire font l'objet d'une attention accrue.

Si les psychologues ne constituent qu'un petit groupe au sein du système éducatif, leurs propositions relatives à des changements et réformes structurels ont accédé à une meilleure acceptabilité politique qu'auparavant. Ils représentent un groupe qui ne peut toujours imposer ses propositions, mais qui ne peut être ignoré dans les questions centrales relatives au système éducatif.

Les propositions des psychologues visent généralement à un système éducatif plus flexible offrant plus de choix et d'autodétermination aux élèves. La position des psychologues, médiateurs entre les élèves et le système éducatif, et leur expérience permanente du double problème de l'adaptation des élèves au système et du système aux besoins des élèves les amènent à adopter une position critique vis-à-vis d'un système de stricte sélection par les notes. Leur revendication d'une évaluation plus personnelle, psychologique et sociale des élèves tenant compte de leur personnalité tout entière concorde avec leur concept d'orientation.

Pour les professeurs d'orientation des SPOS, par contre, il n'est pas vraiment possible de se conformer à ce type d'approche, car ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer à chaque élève. Ils n'ont pas non plus bénéficié d'une formation systémati-



que de conseillers d'orientations. L'absence de formation ne peut être qu'imparfaitement compensée par leur étroite coopération avec les psychologues et les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle.

L'aspect international de l'orientation scolaire revêt une particulière importance pour l'enseignement supérieur, puisque tous les jeunes Luxembourgeois désireux de suivre des études universitaires doivent aller à l'étranger. Un conseiller d'orientation scolaire et professionnelle spécialisé dans l'enseignement supérieur est employé au CPOS pour informer sur les études universitaires à l'étranger et organiser des journées d'information et des visites auprès d'universités étrangères.

5.4. L'ALJ

L'ALJ est spécialement conçue pour les jeunes confrontés à de graves problèmes scolaires ou sociaux, et ses éducateurs et instituteurs d'orientation sont particulièrement compétents en ce qui concerne leurs besoins. L'ALJ couvre ainsi seulement quelque 5 % des jeunes, les 95 % restants étant couverts par les SPOS du Ministère de l'Education Nationale et le SOP de l'Administration de l'Emploi. Si l'ALJ ne représente qu'un tout petit élément du système d'orientation professionnelle du Luxembourg, elle n'en montre pas moins de façon très significative certaines des tendances institutionnelles, programmatiques et des activités de ce système pendant ces dernières années et dans une situation de plein emploi.

Premièrement, ce n'est pas par hasard que l'ALJ a été créée en tant que projet pilote dans le cadre du 2ème programme communautaire sur le "passage des jeunes de l'école à la vie active". En fait, l'essentiel de l'impulsion novatrice du service d'orientation professionnelle du Luxembourg vient de programmes communautaires, tous les services (et au sein des services, un nombre considérable de conseillers d'orientation professionnelle) participant à la mise en œuvre de ces programmes. Dans ce contexte, il importe de souligner que, comme la 10ème année de l'enseignement complémentaire dont il a déjà été question, l'ALJ a réussi sa transition depuis un projet pilote communautaire vers un service national institutionnalisé et couvrant tout le pays.

Deuxièmement, le groupe cible de l'ALJ est constitué par les élèves les plus défavorisés au niveau le plus bas du système éducatif ainsi que par les jeunes qui quittent l'école et d'une façon générale ceux qui ont de gros problèmes pour trouver un emploi

stable à long terme. Jusqu'à 80 % des clients de l'ALJ, et de loin la plupart des candidats difficiles à placer, sont des étrangers défavorisés par leur contexte social.

Troisièmement, l'ALJ a une démarche d'orientation extrêmement globale. La démarche prolongée et permanente d'orientation de l'ALJ inclut l'orientation préparatoire, de transition et de suivi. Elle recherche activement les jeunes en rendant visite ou en téléphonant aux familles et en maintenant des contacts de suivi avec les employeurs. L'ALJ s'efforce de faire du client le centre actif de ce processus d'orientation en l'introduisant progressivement à la vie active et professionnelle. L'entraînement aux candidatures et aux interviews, les stages en 9ème année, l'alternance école-entreprise en 10ème année, tout ceci fournit une préparation très active aux exigences de la vie professionnelle (le concept de la préparation active à la vie professionnelle n'est cependant pas spécifique à l'ALJ, mais se retrouve également dans la formule et les activités d'orientation des SPOS et les journées d'information organisées en coopération avec les conseillers d'orientation professionnelle du service d'orientation professionnelle).

Quatrièmement, l'ALJ a un programme systématique de formation continue à temps partiel pour tous ses instituteurs d'orientation et éducateurs. Ce programme de formation est une version révisée d'un programme communautaire de formation continue pour tuteurs de transition (parmi les autres services, seuls les psychologues du CPOS/des SPOS ont un programme systématique de formation continue de 2 ans). Ce programme de formation continue de l'ALJ joue un rôle considérable dans l'aménagement du profil d'activité et de la disposition professionnelle des éducateurs et instituteurs d'orientation employés dans les établissements d'enseignement complémentaire. On le voit très nettement si l'on compare le profil d'activité des instituteurs d'orientation de l'ALJ et celui des professeurs d'orientation des SPOS, dont la plupart n'ont aucune formation continue systématique en matière d'orientation. La formule professionnelle des premiers est bien plus ouverte et plus exhaustive que celle des derniers.

5.5. Conclusion

Enfin, il convient de considérer dans quelle mesure les tendances observées dans ce rapport concordent avec les trois tendances principales soulignées à l'introduction.

En premier lieu, la description et l'analyse des services d'orientation du Luxembourg et les profils d'activités de leurs personnels montrent clairement que l'orientation est conçue comme un processus continu et prolongé qui commence très tôt à l'école, se



poursuit pendant la période de transition de l'école à la vie d'adulte et à la vie active et reste ensuite accessible aux adultes. Le service d'orientation professionnelle s'occupe de tous les groupes d'âge, tout en se concentrant plus particulièrement sur les jeunes désireux à leur sortie de l'école de s'engager dans un apprentissage, dans une formation ou dans la vie professionnelle en général. L'importance des services d'orientation implantés dans le système éducatif reflète en outre la tendance vers une démarche continue et prolongée d'orientation dans une situation de plein emploi et la nécessité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Dans le cas des chômeurs difficiles à placer, des jeunes défavorisés, et des jeunes quittant l'école avec de graves problèmes éducatifs, personnels et/ou sociaux, cette démarche prolongée inclut une orientation préparatoire, de transition et de suivi.

En second lieu, l'orientation se dirige certainement vers une formule plus ouvertement professionnelle. En fait, des prestations d'orientation professionnelle au sens strict du terme ne sont offertes que par les conseillers d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi. Par contre, l'orientation professionnelle ne représente qu'un élément du travail des personnels des services d'orientation du système éducatif. Par conséquent, l'orientation professionnelle est toujours intégrée dans une formule plus globale d'orientation personnelle, sociale et psychologique. Pour assurer cette démarche globale et ouverte pour les services d'orientation professionnelle au Luxembourg, une étroite coopération entre les conseillers d'orientation professionnelle du SOP d'une part et les psychologues, professeurs d'orientation et pédagogues des SPOS et de l'ALJ d'autre part est d'une importance capitale.

En troisième lieu, le client est considéré comme le centre actif du processus d'orientation. Le centre d'information du service d'orientation professionnelle tout comme la journée d'information "A la recherche d'un emploi" organisée par cette même institution en coopération avec les écoles et les services d'orientation scolaire soulignent le rôle actif des visiteurs et des participants. En outre, les stages effectués par les élèves en fin de scolarité constituent le meilleur moyen de pratiquer activement le passage de l'école à la vie active.

En conclusion, on peut certainement affirmer pour les trois services et les profils d'activité de leurs personnels que les trois tendances ainsi précisées s'exercent pleinement sur leurs groupes cibles, leurs rôles professionnels et leurs démarches conceptuelles.

6. BIBLIOGRAPHIE

Büro für Sozialplanung Jensen und Kappenstein, Grenzüberschreitende Berufsberatung in der Großregion Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz, Bestand und Perspektiven, Studie im Auftrag des CEDEFOP, 1989.

Ministère de l'Education Nationale, Action locale pour Jeunes, Service de la formation professionnelle.

Ministère du Travail, Rapport d'activité 1990.

Vocational Guidance Office/Employment Administration, Information report about Education, Vocational Training, Vocational Guidance, Employment, Unemployment in the Grand-Duchy of Luxembourg, commissioned by Petra 1990.

F. Sauer, Les services d'orientation scolaire et professionnelle pour le groupe d'âge 14-25 ans au Grand-Duché de Luxembourg, étude réalisée pour le CEDEFOP, juin 1986.

A.G. Watts et al., Les services d'orientation scolaire et professionnelle pour le groupe d'âge 14-25 ans dans les Etats membres de la Communauté européenne, Presses Interuniversitaires Européennes, Maastricht, 1988.



7. ANNEXES

7.1. Liste des personnes interrogées

1.	Directeur N. Ewen	SOP	Psychologue
2.	M. J Schmit	SOP	Conseiller d'orientation professionnelle
3.	M. J. Weisgerber	SOP	Conseiller d'orientation professionnelle
4.	M. R. Harsch	CPOS	Conseiller d'orientation professionnelle
5.	Mme Th. Michaelis	CPOS/SPOS	Psychologue
6.	M. J. Medernach	CPOS	Psychologue
7.	M. M. Lahr	SPOS (Lycée technique)	Professeur d'orientation
8.	M. Guy Muller	SPOS (Lycée technique)	Professeur d'orientation
9.	Mme Chantal Fandel	ALJ	Pédagogue
10.	Mme Vicky Dominicy	ALJ	Institutrice d'orientation dans une école complémentaire à Esch

La brochure d'information reproduite ci-après avait été envoyée à nos interlocuteurs à titre de préparation à l'interview. Elle peut servir de guide pour la nature des interviews elles-mêmes.

Informations sur l'étude
"Profils d'activité des conseillers d'orientation professionnelle"

L'étude est menée à la demande du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et fait partie d'un rapport qui étudie sous la direction de A.G. Watts les profils d'activité des conseillers d'orientation professionnelle dans tous les Etats membres des CE. Les profils d'activité des conseillers d'orientation professionnelle doivent y être étudiés dans quatre optiques différentes:

- I. dans l'optique de la **structure organisationnelle** et juridique des différentes institutions d'orientation professionnelle;
- II. dans l'optique de la répartition des **tâches et compétences** d'orientation professionnelle, tant entre les différentes institutions qu'entre les conseillers d'orientation professionnelle eux-mêmes;
- III. dans l'optique de la **formation et qualification** scolaire, universitaire et professionnelle des conseillers d'orientation professionnelle ainsi que de leur formation continue et de leurs qualifications complémentaires en matière d'orientation professionnelle;
- IV. dans l'optique des **tendances générales** de la pratique de l'orientation professionnelle (par exemple démarche globale d'orientation, orientation professionnelle transfrontalière, projets pilotes), de la structure organisationnelle et du marché du travail.

Nous aimerions organiser l'interview avec vous en fonction de ces quatre points. Vous trouverez sur les pages suivantes, classées selon ces quatre rubriques, les principales informations et les principaux aspects de même que les questions essentielles.



2

I. Structure organisationnelle

Tableau des principales institutions d'orientation professionnelle au Luxembourg:

Organisme d'orientation professionnelle	Tutelle administrative	Clientèle cible	Intitulé des postes	Effectifs
Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS)	Ministère de l'Éducation Nationale	Elèves et étudiants âgés de 12 à 25 ans	Directeur Psychologues Conseiller	
Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires (SPOS)		Elèves et étudiants de 12 à 21 ans des écoles secondaires classiques et techniques	Psychologues Professeurs d'orientation	
Action Locale pour Jeunes (ALJ)		Elèves d'écoles complémentaires et jeunes ayant du mal à leur sortie de l'école à trouver un emploi/un apprentissage Âge: 14-18 ans	Pédagogues diplômés Éducateurs Instituteurs d'orientation	
Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi	Ministère du Travail	Jeunes de 14 à 16 ans désireux de commencer un apprentissage; adultes	Psychologue diplômé (directeur) Conseillers d'orientation professionnelle	
Formation professionnelle et mesures d'intégration	Ministère du Travail en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale	Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans; handicapés et travailleurs socialement défavorisés		

Ce tableau reproduit la structure organisationnelle et personnelle des principales institutions d'orientation professionnelle du Luxembourg. Les colonnes "Intitulé des postes" et "Effectifs" sont présentées de façon plus détaillée à la page 3 suivante.

Pourriez-vous compléter ce tableau, faire état d'institutions importantes non mentionnées et marquer toutes erreurs?

Effectifs des conseillers d'orientation professionnelle employés dans les différentes institutions d'orientation professionnelle:

Institution	CPOS	SPOS	ALJ	COIP	Orientation professionnelle de l'Agence pour l'emploi
Catégorie professionnelle					
Psychologues diplômés					
Travailleurs sociaux diplômés					
Conseillers d'orientation professionnelle sans diplôme					
Enseignants assurant une orientation professionnelle					
Educateurs assurant une orientation professionnelle					

Pouvez-vous, pour autant que vous le connaissiez, indiquer pour chaque institution le nombre de conseillers d'orientation professionnelle de chaque qualification?

Pourriez-vous éventuellement indiquer aussi comment les effectifs indiqués se répartissent sur les bureaux centraux, régionaux et locaux (écoles)?

Dans quelle mesure des conseillers d'orientation professionnelle de différentes qualifications/compétences constituent-ils des équipes?

II. Tâches et compétences du conseiller d'orientation professionnelle

Les trois aspects suivants doivent servir de guide pour l'entretien sur les tâches et les compétences des conseillers d'orientation professionnelle travaillant au Luxembourg:

1. Dans quelle mesure l'orientation professionnelle est-elle conçue comme un processus continu commençant très tôt à l'école, se concentrant sur la période du passage à la vie active, mais restant accessible au même titre pour les adultes et les travailleurs?
2. Quelle est l'ampleur de la démarche d'orientation professionnelle? L'orientation professionnelle inclut-elle des aspects psychologiques et sociaux, fait-elle appel pour le processus d'orientation à des conseillers informels (par exemple enseignants et parents), recourt-elle à des médias (lesquels?) et à l'orientation collective pour la diffusion de l'information?
3. Dans quelle mesure l'intéressé est-il considéré comme centre actif de l'orientation? Y a-t-il une offre de centres d'information, cours, stages et consultations individuelles aidant l'intéressé à trouver information, évaluation et orientation personnelles?

Pouvez-vous indiquer en cochant au tableau suivant si le temps que vous consacrez aux diverses activités est "très important", "moyen" ou "faible"? Le tableau sera discuté lors de l'interview, mais peut être déjà rempli auparavant.

Position professionnelle de la personne interrogée:

Institution, poste:

Domaines d'activité	Activités	Temps requis		
		très important	moyen	faible
	Education et formation			
Information	Métiers et emplois			
	Marché du travail			
	Services annexes			
	Evaluation personnelle			
Services individuels	Information personnelle			
	Orientation personnelle			
Services collectifs	Enseignement (éducation professionnelle)			
	Orientation collective			
Placement	Encadrement de groupes d'entraide			
	Liaison avec les structures de placement			
	Assistance (à l'auto-présentation)			
	"Insertion" personnelle (emploi, études ou formation)			
Communication	Suivi			
	Soutien de sources d'orientation informelles (parents, enseignants)			
	Intercession			
	"Feed-back" aux structures de placement			
Gestion	Interne (planification et évaluation des services/programmes)			
	Relations externes			



III. Formation et qualification des conseillers d'orientation professionnelle au Luxembourg

1. Quelle est la formation/qualification scolaire/universitaire/professionnelle minimale dont vous aviez besoin pour l'accès à votre catégorie professionnelle?

Lieu/pays et durée de la formation?

2. Avez-vous avant votre accès à la profession de conseiller d'orientation professionnelle reçu une quelconque formation spécifique à cette activité?

Où cette formation de conseiller d'orientation professionnelle a-t-elle eu lieu?

Combien de temps a-t-elle duré?

S'agissait-il d'une formation à plein temps ou à temps partiel?

A quelles tâches et compétences du conseiller d'orientation professionnelle avez-vous été préparé lors de cette formation?

Quelles tâches et compétences ont à votre avis été trop fortement ou entièrement négligées?

3. Suivez-vous des cours de formation continue ou de perfectionnement pendant votre activité de conseiller d'orientation professionnelle?

Combien de temps durent ces cours?

Qui finance ces cours, qualifications complémentaires, etc.?

A quel titre cette formation continue ou cette qualification complémentaire sont-elles importantes pour votre activité de conseiller d'orientation professionnelle?

4. Pouvez-vous expliquer par des exemples comment la formation pratique "sur le tas" fonctionne dans votre domaine de responsabilité?

IV. Tendances

Nous parlerons dans cette rubrique notamment de la position du Luxembourg dans le contexte européen. Le Luxembourg est, en raison du plurilinguisme de sa population, de la taille et de la situation du pays et du fait qu'il est l'une des principales places financières d'Europe et abrite des institutions européennes, plus fortement internationalisé et européenisé que d'autres pays.

Il serait très précieux pour l'étude que nous dégagions mieux cette dimension internationale et transfrontalière du marché luxembourgeois du travail et de l'orientation professionnelle. Nous vous prions donc de nous faire part de toutes indications, suggestions, exemples de projets ou entreprises, expériences quotidiennes de la pratique de l'orientation professionnelle allant dans ce sens et transmettant une image aussi réelle et vivante que possible de ce processus.

Des aspects de cette dimension internationale et européenne peuvent être:

- Etudes et formation de ressortissants luxembourgeois (notamment conseillers d'orientation professionnelle) à l'étranger
- Orientation d'étrangers vivant au Luxembourg
- Le marché international et transfrontalier du travail est-il organisé d'une quelconque façon?
- Existe-t-il des liaisons et coopérations transfrontalières entre agences de l'emploi, orientation professionnelle et/ou services privés de placement?
- Existe-t-il des projets pilotes à orientation transfrontalière ou internationale?



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

CENTRE DE PSYCHOLOGIE
ET D'ORIENTATION SCOLAIRES

Nos références:

Stages des psychologues au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Cours et séminaires 1991

1) Thème: Législation

- Contenu: 1) - Enseignement secondaire et supérieur
Titulaire: M.Simon
- Enseignement secondaire technique
Titulaire: M.Pundel
- Critères de promotion
Titulaire: M.Reiles

Dates: à partir du 10 janvier jusqu'au 21 mars 1991

Horaire: tous les jeudis de 10 à 12 heures

Lieu: 13, rue de Bragance

2) Aides financières et subsides

Titulaire: M. J-P.Schmitz
Inspecteur au Centre de Psychologie et
d'Orientation Scolaires

Date: 1991/92

Lieu: Centre de Psychologie et d'Orientation
Scolaires

3) Equivalence des diplômes

Titulaire: M. E.Weis
Premier conseiller de gouvernement

Date: 1991/92

4) Protection de la jeunesse. Autorité parentale. Statut légal des mineurs.

Titulaire: Mme M.Goniva,
Substitut au Tribunal de la Jeunesse

Date: 1991/92

Remarque: Participation possible pour non-stagiaires.
Une inscription préalable n'est pas nécessaire.

2) Thème: Approche systémique dans l'institution "école"

Titulaire: Docteur A.Ackermans
Neuropsychiatre au Centre d'Etudes de la
Famille et des Systèmes à Bruxelles

Dates: les 21 et 22 février 1991
le 18 avril et le 31 mai 1991

Horaire: de 9 à 17 heures

Lieu: Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

3) Thème: L'adolescence

Contenu:

- Historique
- L'adolescence dans une perspective anthropologique
- Développement du psychisme au cours de l'adolescence:
 - Attitude envers le corps
 - Sexualité
 - Relations avec les parents
 - Relations avec les jeunes de son âge
 - Construction de l'identité
- Les passages à l'acte
 - ex. le suicide
 - la fugue
- Troubles psychiques chez l'adolescent:
 - Perturbations des conduites alimentaires (anorexie et boulimie)
 - Maladies mentales et dépressions (comportements psychotiques, notions d'état limite).

Approche: Cours et discussions

Titulaire: Mme M.Mulheims
Psychologue

Forme: 5 séances de 2 heures

Lieu: Lycée Technique du Centre

Horaire: 14-16 heures

Dates: mardi, le 16.04.91, le 23.04.91, le 30.04.91,
le 07.05.91, le 14.05.91



4) Thème: Approche psycho-pédagogique des difficultés des élèves

Contenu: - difficultés de concentration
- manifestations agressives
- manifestations d'inhibitions
- angoisse scolaire et stress
- dyslexie

Approche: "Pour chacun de ces problèmes, nous ferons une approche théorique et des jeux de rôle, pour bien cerner les difficultés, saisir les réactions possibles des élèves, l'attitude à prendre face à l'élève, ses parents, ses professeurs

Si possible, nous procéderons par étude de cas rencontrés dans la pratique scolaire.

Finalement, nous essaierons de développer des stratégies adaptées à chacune de ces situations (p.ex. méthode de désensibilisation de l'angoisse, exercices de concentration)

Titulaires: Mmes N.Scheidt et L.Schiltz
Psychologues

Forme: 4-5 séances de 2 heures

Horaire: vendredi 14 à 16 heures

Date: 1re séance, le vendredi, 7 juin 91 à 14 heures

Lieu: Service de Psychologie et d'Orientation
Scolaires du Lycée Michel Rodange

Inscription (pour non-stagiaires) téléphoner au Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires du Lycée Michel Rodange.

5) Thème: Einführendes-nichtwertendes Verstehen in der Klientenzentrierten Gesprächsführung

Titulaire: Cl. Frieders
Psychologue

Forme: 3 séances de 2 heures

Horaire: à fixer 1991/92

Lieu: Lycée Technique de Bonnevoüe

6) Thème: Styles et étapes d'approches cognitives des tâches scolaires

Contenu: - observation, évaluation et description des différentes approches cognitives
- influence des structures scolaires sur les modalités d'apprentissage
- épigénèse des styles d'apprentissage
- rapport style d'apprentissage - échec scolaire

Approche: Réunions en groupe. Discussion de matériel d'observation.

Titulaire: M. B.Ewen
Psychologue

Forme: séances de 2 ou de 3 heures (12 heures)

Horaire: les jeudis en 1991/92

GRENZGÄNGER BEWEGUNGEN IM GROSSRAUM
MOUVEMENTS FRONTALIERS DANS LA GRANDE REGION

